

Femmes journalistes

FEMMES SYNDICALISTES

RIEN N'EST ACQUIS !



TV5 Monde : la liberté du journaliste

L'Arcom a estimé le 15 février que Mohamed Kaci n'avait fait que son travail en interviewant le 15 novembre sur TV5 Monde Olivier Rafowicz, porte-parole de l'armée israélienne, et que ce dernier « avait eu l'occasion d'exprimer pleinement son point de vue et de réagir de manière circonstanciée aux propos du journaliste ». Mohamed Kaci lui avait ainsi demandé si les opérations de l'armée israélienne dans des hôpitaux respectaient le « droit international » et si cela revenait à se comporter « comme le Hamas », quand Olivier Rafowicz venait de remarquer que le Hamas n'agissait pas « selon le respect du droit humain ». La direction de TV5 Monde s'était immédiatement désolidarisée de son journaliste, estimant que « les règles journalistiques, applicables à toute interview, [n'avaient] pas été respectées ». Ce n'est pas l'avis de l'Arcom, qui ajoute que les « questions posées par les journalistes à leurs invités relèvent de la liberté éditoriale ».

TNT : la « maladresse » du président de commission

Une simple « maladresse ». Voilà comment Quentin Bataillon, député Renaissance et président de la commission d'enquête parlementaire sur l'attribution des fréquences de la TNT, qualifie sa participation, sur C8, à l'émission « Touche pas à mon poste » de Cyril Hanouna. Et encore, la « maladresse » se résume seulement, selon lui, à avoir déclaré sur une chaîne concurrente que Yann Barthès, animateur de « Quotidien » sur TMC, avait eu une « attitude assez arrogante » lors de son audition devant la commission. Et afficher sa connivence avec Cyril Hanouna, multirécidiviste des atteintes aux principes de « respect de la personne et de la dignité humaine », de « lutte contre les discriminations », de « maintien de l'ordre public » et d'« honnêteté de l'information », érigés par l'Arcom comme « obligations légales » imposées aux radios et télévisions ? Visiblement pas un problème.

IA : les cachoteries du Monde

Même dans une entreprise dotée d'un comité social et économique (CSE), censé être au minimum informé, il arrive que la presse apprenne certaines choses en premier. Ici, l'ironie va plus loin puisque c'est en lisant leur propre journal que les journalistes et élus du Monde ont appris, de la plume du président du directoire et du directeur, l'existence d'un accord avec OpenAI, géant mondial de l'intelligence artificielle. Cet accord, décrit comme un « véritable partenariat », permettrait à ChatGPT de « s'appuyer sur le corpus du Monde [...] pour établir et fiabiliser ses réponses ». Il représenterait également « une source significative de revenus supplémentaires », dont « une quote-part au titre des droits voisins ». « Une partie "appropriée et équitable" de ces droits sera, comme défini par la loi, reversée à la rédaction », conclut le communiqué. Avec une négociation sans cachoteries sur le montant de l'accord ?

Témoins Revue trimestrielle
du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :
Textes : Houda Benallal, E. B., Céline Cammarata,
Gilles Durand, Ludovic Finez, Véronique Marchand,
Sonia Reyne, Hélène Richard, Emmanuel Vire.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois.
Direction artistique : Ilaé Roc.
Impression : Alliages (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique : contact@snjcgf.fr
www.snjcgf.fr
twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus
rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr
ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse
afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer
au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 92
janvier - avril 2024

Sommaire

DOSSIER

Femmes journalistes, femmes syndicalistes : rien n'est acquis.....	4
Petit lexique du machisme	5
Une grève féministe, ça se prépare.....	6
Le SNJ-CGT dans l'action le 8 mars	7
Comment survivre au syndicalisme ? ...	8
Femmes, journalistes et responsables syndicales	9
FEJ : lutter contre le harcèlement des femmes journalistes	10
<i>Le Monde</i> : 80 ans d'existence, enfin une femme à la tête du CSE	11
Entretien avec Ariane Lavrilleux : "Ça évolue, mais on ne peut pas parler de révolution"	12
Une vie de journaliste télé et de militante	13
Billet d'humeur : "Allo ! La CGT ? Il va vraiment falloir qu'on se bouge !"	14

ACTUS MÉDIAS

Lina : chronique médiatique d'une disparition	16
---	----

VIE SYNDICALE

20 Minutes : le coworking, c'est du télétravail	18
---	----

JURIDIQUE

Les droits des pigistes, c'est pas du cinéma.....	19
Un pigiste entrepreneur individuel, ça n'existe pas.....	20

VIE DES MÉDIAS

Audiovisuel public : la fusion ? "Des promesses, puis des mensonges"	21
--	----

INTERNATIONAL

Entretien avec Shlomo Sand : "Aujourd'hui, les médias sont engagés dans la guerre"	21
--	----

Le congrès du passage de témoin

Le SNJ-CGT tient son congrès 2024 du 5 au 7 juin à Six-Fours-les-Plages, dans le Var. Ce moment démocratique fondamental dans la vie d'une organisation syndicale nous permettra pendant trois jours d'échanger sur le bilan de la mandature qui s'achève, de bâtir et définir ensemble notre organisation, notre stratégie de lutte et nos priorités pour les trois prochaines années. Ce congrès revêt une importance particulière. Tout d'abord en raison des défis qui se présentent à nous et que nous nous devons de relever : concentration accrue des médias, atteintes à la liberté de la presse, propagation des idées de haine, bataille cruciale pour les salaires, l'égalité femmes-hommes et les conditions de travail, pour la défense de nos droits d'auteur, contre la précarité, les – nombreuses et diverses – discriminations, les effets délétères de l'arrivée de l'intelligence artificielle générative dans nos rédactions, les atteintes à la santé des journalistes et à l'environnement...

Baisse de moyens et uniformisation de l'information

Parmi ces défis, il en est un qui est particulièrement d'actualité : les sombres perspectives pour l'audiovisuel public. Tout comme chaque ministre de l'Éducation nationale cherche à laisser son empreinte en donnant son nom à de nouveaux programmes, la nouvelle ministre de la Culture a ressorti des cartons où l'avait rangée Franck Riester la fameuse holding et la perspective de fusion de l'audiovisuel public. Avec, dans le cas de Rachida Dati, à coup sûr l'arrière-pensée d'aller jusqu'au bout là où d'autres avant elle ont échoué. Histoire de se présenter sous un beau jour aux prochaines élections municipales à Paris.

Nos camarades de l'audiovisuel public – Radio France et France Télévisions en particulier – savent malheureusement trop bien ce que signifie ce type d'opération. Avec, par exemple, la fusion des rédactions nationales de France Télévisions, la mise en place de services uniques dans les rédactions de Radio France, le « rapprochement » entre France Bleu et France 3 qui a notamment donné naissance aux « matinales filmées », le projet Tempo de réorganisation de l'information internationale, nationale et régionale sur France 3...

À chaque fois, ces bouleversements entraînent désorganisation, baisse de moyens, uniformisation et perte de qualité de l'information. À Radio France, ces sombres perspectives se doublent d'une sale ambiance de chasse aux sorcières, avec menaces de licenciement de Guillaume Meurice, sous une pression alimentée par les médias de Bolloré, et reprise en main de la grille des programmes, où l'esprit critique ne semble pas constituer la meilleure garantie de pérennité.

Affiliation à la fédération du Spectacle

Ce congrès doit également trancher la question de l'affiliation de notre syndicat national à la fédération CGT du Spectacle. Il est désormais temps de concrétiser le travail de rapprochement, de réflexion et d'actions communes mené depuis des années. La mandature qui s'achève a permis de poser les bases d'une affiliation dans le respect des prérogatives, des moyens, de l'indépendance et de l'autonomie de notre syndicat. Nos deux organisations, toutes deux en progression sensible d'adhérentes et d'adhérents, en ressortiront encore plus fortes car unies, tant elles sont soumises à de nombreux enjeux communs : attaques contre nos statuts, contre l'avenir de l'audiovisuel public, généralisation de la diffusion des idées d'extrême droite, lutte contre la précarité, défense de notre qualité d'auteurs, notamment face aux éditeurs, diffuseurs, Gafam, plates-formes, etc.

Enfin, ce congrès sera celui d'un changement à la tête du syndicat. Élu secrétaire général du SNJ-CGT en 2010 au congrès de Lille et réélu trois fois depuis, j'ai en effet décidé de ne pas me représenter à ce poste. Mais, plus qu'une page qui se tourne, il s'agit pour moi d'un passage de témoin pour poursuivre l'œuvre du syndicat. Un mot d'ordre résumé par le slogan de notre congrès : « Forts et organisés pour relever les défis du journalisme. »

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

FEMMES JOURNALISTES

RIEN N'EST ACQ

Pour la première fois cette année, le 8 mars a été l'occasion d'une large plate-forme commune, regroupant les huit centrales syndicales, avec des revendications allant des sanctions pour les entreprises qui discriminent à la revalorisation des métiers à prédominance féminine, en passant par de nouvelles dispositions légales contre les violences sexistes et sexuelles. À la CGT, la grève féministe du 8 mars a fait l'objet, un mois plus tôt, d'une journée d'étude à laquelle a participé le SNJ-CGT. Ce dossier en rend compte, ainsi que d'autres initiatives plus spécifiquement dédiées aux femmes journalistes organisées par notre syndicat ou auxquelles il a pris part. *Témoins* donne également la parole à Prenons la Une, association « pour une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité dans les rédactions », qui fête ses dix ans.

Dossier coordonné par Houda Benallal et Sonia Reyne



femmes syndicalistes

UIS !

PETIT LEXIQUE DU MACHISME

MANSPLAINING : lorsqu'un homme explique à une femme quelque chose d'une manière condescendante, comme si elle ne pouvait pas comprendre, alors qu'elle maîtrise déjà très bien le sujet.

MANTERRUPTING : lorsqu'un homme coupe la parole à une femme en estimant qu'il saura mieux qu'elle exprimer ce qu'elle veut dire.

EFFET MATILDA : le fait d'attribuer à un homme une contribution ou une découverte scientifique en réalité due à une femme, comme par exemple lorsque Jérôme Lejeune s'est attribué le travail de Marthe Gauthier sur le chromosome de la trisomie 21.

Une grève FÉM ça se pré

La CGT avait organisé, pile un mois avant le 8 mars, une journée d'étude à Montreuil pour favoriser la mobilisation. Le SNJ-CGT a participé aux ateliers et aux conférences. De nombreux thèmes ont été abordés : comprendre les inégalités de salaires, dépasser les contraintes professionnelles et familiales...

Lors de la journée de préparation du 8 mars, les interventions à la tribune ont cherché à lier connaissance des causes de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes avec les moyens de la combattre. Première des batailles à mener : l'accès à l'information et la production des chiffres. Les entreprises de plus de cinquante salariés ont l'obligation de fournir chaque année un index égalité hommes-femmes. Son principe demeure minimaliste. Il s'agit, pour reprendre une formule souvent prononcée par les DRH, de « comparer ce qui est comparable ». La méthode utilisée, dite Anova (pour « analyse de la variance », en anglais), se focalise ainsi sur les différences de rémunération entre les sexes « toutes choses égales par ailleurs ». Elle gèle l'effet des variables comme le poste occupé, l'âge, l'ancienneté, le niveau de diplôme. D'une entreprise à l'autre, explique la sociologue Rachel Silvera, l'index met ainsi en évidence entre 4 % et 10 % de discrimination « pure » à l'égard des femmes. « C'est toujours bon à prendre. Il ne faut pas hésiter à exiger ces 4 % ou 7 % d'augmentation. Mais il est indispensable de remonter aux causes profondes des inégalités », souligne la chercheuse qui rappelle qu'en moyenne, les femmes touchent une rémunération inférieure de 26 % à celle des hommes.

Double bataille, dans l'entreprise et dans la branche

La bataille, dès lors, se poursuit à un double niveau. Au sein des entreprises d'abord. L'enjeu principal devient celui de la collecte des données de base pour mettre en évidence des inégalités passant sous le radar de l'index égalité professionnelle imposé par la loi. Les directions doivent fournir au comité social et économique (CSE) la base de données économiques, sociales et environnementales comportant des informations détaillées sur les salaires



INISTE pare

et les qualifications. Souvent touffue, difficilement lisible, elle est parfois agrémentée de commentaires qui en dirigent la lecture, évidemment dans un sens favorable aux directions, d'où l'intérêt de s'appuyer sur une expertise extérieure pour en faciliter la prise en main, exiger des compléments, etc.

Une mobilisation a ouvert la voie. Le 26 octobre 2023, la chambre sociale de la cour d'appel de Grenoble a en effet condamné la multinationale française STMicroelectronics pour discrimination sexiste envers onze salariées iséroises, au terme de huit années de combat juridique. Elles se basaient en grande partie sur des panels de comparaison à partir de la méthode Clerc, une méthode développée par la CGT qui permet de traquer la discrimination au cours de la carrière en mettant en regard la trajectoire de salariées avec celle de collègues masculins de niveau comparable au moment de l'entrée dans l'entreprise. STMicroelectronics devra leur verser des dommages et intérêts d'un montant total de 815 000 €.

Des qualités féminines "naturelles", donc gratuites

Pour peu qu'un rapport de force s'instaure, la branche constitue un niveau très prometteur pour agir sur les inégalités salariales. Un tiers d'entre elles s'explique en effet par la ségrégation sectorielle, c'est-à-dire le cantonnement des femmes à des métiers sous-qualifiés car non reconnus. « Seulement 17 % des emplois sont vraiment mixtes », indique Rachel Silvera. Dans les métiers fortement féminisés (secteur du soin et de l'aide à la personne, enseignement, commerce et secrétariat), la technicité et la pénibilité des tâches sont souvent mal reconnues. Ainsi, une aide-soignante effectuant une garde de nuit touchera une prime très inférieure à celle du conducteur de chasse-neige déblayant une route au petit jour. Un travailleur industriel de niveau BTS maîtrisant une machine-outil se verra reconnaître un niveau de qualification qu'on dénie en général à une sage-femme, en dépit des gestes précis qu'elle pratique sur le corps d'autrui. Parce que la branche couvre une vaste variété de métiers, elle permet de dresser des ponts entre métiers masculins et féminins, de questionner les évidences, de transformer en qualification des compétences qu'on attribue spontanément à des qualités féminines « naturelles » et donc gratuites.

Hélène Richard

Le SNJ-CGT dans l'action LE 8 MARS

Même si elles n'ont pas toutes appelé à la grève, les confédérations ont signé, pour la première fois cette année, un appel au nom d'une large intersyndicale pour la mobilisation du 8 mars. La CGT a beaucoup œuvré en ce sens. De son côté, le SNJ-CGT, comme de nombreuses fédérations de la CGT, a appelé à la grève et aux manifestations, dans un tract que nous reproduisons ici.

Dans les médias comme ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore une réalité. Le 8 mars, ce n'est ni la fête des mères, ni la fête des femmes, c'est la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Le SNJ-CGT appelle les journalistes à participer à la grève et aux manifestations du 8 mars, partout dans le pays.

Le rapport 2024 du Haut conseil à l'égalité (HCE) alerte sur une persistance du sexisme à l'origine de graves violences envers les femmes et un risque de régression de leurs droits. La journée du 8 mars est l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit être respecté à tout moment et concrétisé dans la vie quotidienne et dans le monde du travail.

Grande cause nationale sans avancées concrètes

Si le président Emmanuel Macron l'a érigée en grande cause nationale, force est de constater que l'égalité femmes-hommes manque d'avancées concrètes, que ce soit en matière de rémunération, de reconnaissance des qualifications, d'articulation des temps de vie ou de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. Les conditions de vie et de travail des femmes sont toujours les angles morts des politiques de l'État, pour le plus grand bénéfice du patronat.

Assignées à un rôle de mère, les femmes subissent le poids de la parentalité incluant la double journée de travail et une lourde charge mentale. Retraitées, leur pension reste bien inférieure à celle des hommes.

Autre statistique révoltante : 30 % des femmes affirment avoir déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % d'entre elles déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

80 % des temps partiels occupés par des femmes

« Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes », affirme un texte adopté par le Parlement en... >>>

➤ 1972. Cette loi comme celles qui l'ont suivie ne sont toujours pas pleinement respectées. En outre, les femmes occupent 80 % des temps partiels, subissent, les premières, horaires hachés, amplitudes horaires à rallonge et métiers aux qualifications non reconnues. Sur le front du pouvoir d'achat, quand tout le salariat souffre de l'inflation, les femmes sont encore en première ligne. Obtenir l'égalité devient alors un formidable levier pour toutes et tous.

Les femmes journalistes plus souvent pigistes que les hommes

Dans les médias également, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore une réalité. En novembre 2022, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) recense parmi les journalistes 52 % d'hommes et 47,8 % de femmes. Les secondes sont plus souvent pigistes et moins recrutées en CDI permanents. Lorsqu'elles occupent un CDI, elles gagnent en moyenne par mois 289 € de moins que les hommes.

Les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes parmi les secrétaires de rédaction. Plus diplômées que les hommes, elles sont moins nombreuses sur les postes de cadres et moins souvent promues aux postes de rédactrice en cheffe, cheffe d'agence, de service, de rubrique, ou encore directrice de publication ou de rédaction. Reléguées à des postes dits « féminins », leurs qualifications peinent à être reconnues et valorisées. Plus nombreuses à demander une première carte de presse, elles sollicitent bien moins souvent un renouvellement.

C'est pourquoi le 8 mars doit être une journée importante, rassembleuse et unitaire. Obligeons le gouvernement et le patronat à respecter la loi et à mettre en œuvre l'égalité réelle. Rappelons que l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au travail, est un enjeu de justice sociale majeur à instaurer ici et maintenant, à tous les étages des rédactions et des médias.

Le 8 mars, on arrête tout, toutes et tous ! Vous pouvez aussi poster sur les réseaux sociaux votre photo à 15 h 40, l'heure à partir de laquelle les femmes « travaillent gratuitement », avec le hashtag #grevefeministe. Dans les médias, dans la vie, gagnons l'égalité ! ■



"Comment SURVIVRE *au syndicalisme* ?"

Pablo Aiquel a animé la table ronde avec des femmes membres du comité directeur de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). Maja Severa a ainsi rappelé que malgré ses responsabilités professionnelles et syndicales, les hommes de son syndicat ou des autres syndicats continuent de s'adresser à elle comme si elle n'était qu'une petite jeune trop enthousiaste. Andrea Roth remarque qu'elle ne se heurte pas au machisme dans son travail mais qu'au syndicat, elle y est confrontée. Anna del Freo raconte qu'elle s'est beaucoup battue tout au long de sa carrière de militante syndicale pour que les négociations ne se déroulent pas à la capitale mais là où elle vivait et où était également le siège de son journal. Elle précise qu'elle n'a pas eu gain de cause, parce que les hommes trouvaient naturel d'aller négocier à Rome. Marta Barcenilla encourage les femmes à trouver des pères qui seront « de bonnes mères » pour leurs enfants et regrette qu'on se retrouve aujourd'hui à se demander « comment survivre au syndicalisme ». Elle encourage à refuser la culpabilité, à refuser d'être parfaite, de tout faire, ou de tout faire bien. Enfin, Anne-Sophie Leurquin reconnaît que depuis que sa binôme est une femme, elle est associée aux dossiers. Elles sont sorties de la concurrence généralement attendue pour, au contraire, collaborer. ■



SÉMINAIRES

Femmes, JOURNALISTES ET responsables syndicales

Le 12 octobre 2023, les militantes du SNJ-CGT se sont retrouvées pour faire le point sur les freins et les leviers à la prise de responsabilité syndicale lorsqu'on est une femme. Comment desserrer l'étau du patriarcat et prendre sa place sans s'épuiser ?

À quelques mois du congrès du SNJ-CGT, il était grand temps de se demander pourquoi la parité affichée comme un objectif au comité et au bureau national ne suffit pas à faire monter des femmes au secrétariat national. La première surprise de la journée fut le nombre de réponses reçues alors que l'invitation a été envoyée tardivement. Plus d'une vingtaine d'élues et de mandatées ont fait le déplacement à Paris, une trentaine d'autres militantes ont écrit pour s'excuser, témoigner et demander à être informées de la suite donnée au séminaire alors qu'elles étaient environ soixante-dix invitées.

Après que l'assemblée a échangé avec Pablo Aiquel, secrétaire général adjoint du SNJ-CGT, et des journalistes femmes du comité directeur de la Fédération européenne des journalistes (voir encadré page de gauche), Sonia Reyne, membre du bureau national, a animé la table ronde qui s'intéressait à la situation dans d'autres fédérations de la CGT. Caroline Blanchot, secrétaire générale de l'Ugict (l'organisation CGT des ingénieurs, cadres et techniciens), Charlotte Vanbesien, secrétaire générale de la Ferc (Fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture), Myriam Lebki, référente « égalité femmes-hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles » au bureau confédéral et cosecraire de l'Union départementale CGT du Val-d'Oise, ont partagé leurs expériences et leurs conseils. À leur grand plaisir, les adhérentes du SNJ-CGT ont accueilli une invitée surprise, Dominique Candille, seule femme élue secrétaire générale du syndicat, de 2007 à 2010. Journaliste retraitée de *L'Équipe*, où elle avait créé une section du syndicat, elle représente aujourd'hui le SNJ-CGT à la Commission arbitrale des journalistes.

Se donner les moyens de l'égalité

Au cœur des discussions de l'après-midi, il a été largement question de l'articulation du temps de travail, de la vie militante et de la vie familiale. Les participantes ont aussi regretté une charge de travail syndical importante, invisible et sans réelle formation ni conditions matérielles adaptées. Beaucoup d'entre elles déplorent une méconnaissance du fonctionnement du syndicat. Chacune était également soulagée de constater qu'elle n'était pas la seule à souffrir de « mansplaining », « manterrupting » ou de variantes de

l'« effet Matilda » pendant leur travail militant (voir encadré p. 5). Quelques-unes ont évoqué de rares expériences de comportements sexistes déplacés, physiques et/ou verbaux, de la part de camarades. À l'issue de ces constats, les participantes ont calé un calendrier et deux groupes de travail chargés d'explorer chacun une thématique : « Libérer du temps, égalité du temps de parole, mieux prendre la parole » pour le premier groupe ; le deuxième travaille sur les outils et *process* qui permettent aux femmes de s'approprier le syndicat (comprendre qui est qui, l'organisation, les enjeux...), de s'y sentir à l'aise, de s'exprimer et de poser des questions. Ces deux groupes de travail feront des propositions pour rendre visibles tous les mandats tenus par des femmes. Les solutions proposées seront bénéfiques aux hommes comme aux femmes, pour exercer leurs mandats syndicaux dans de meilleures conditions.

Parmi les idées évoquées : « Comment sortir des situations inacceptables : blagues sexistes, violences sexistes et sexuelles ? » « Comment libérer du temps lors des mobilisations, réunions, séminaires ? » Cela suppose-t-il de prévoir des crèches ponctuelles ? De payer la garde des enfants ? Le travail portera aussi sur quoi mettre en place pour que les femmes prennent autant la parole que les hommes pendant une réunion : minutage, alternance homme-femme... Se sentir assez compétente pour prendre la parole publiquement sur un sujet (monter en compétence, prendre confiance, assumer), savoir répondre immédiatement ou savoir refuser, savoir demander un délai pour répondre. Tenir compte des contraintes physiologiques (temps de réunion, nombre de pauses suffisantes...). Être présente lorsque les décisions sont prises, les infos importantes délivrées (pas pendant l'apéro, entre deux portes ni au déjeuner), ou changer la manière de prendre des décisions et de délivrer l'information. Autre piste : comment libérer du temps, hiérarchiser et déléguer les tâches ?

C'est notamment en prenant en compte ces thématiques et en prenant des engagements dans le document d'orientation de son congrès de juin 2024 que le SNJ-CGT se donnera les moyens de représenter, rendre visible et favoriser la prise de responsabilité de la moitié de ses militantes : les militantes. Obtenir l'égalité devient alors un formidable levier pour la défense des droits de tous.

■
Sonia Reyne



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES

Lutter contre le harcèlement **DES FEMMES** JOURNALISTES

La Fédération européenne des journalistes et l'Institut syndical européen (Etui) ont organisé en novembre 2023 un séminaire destiné à donner des outils pour lutter contre le harcèlement des journalistes et mettre fin à la violence sur le lieu de travail.

Fruit d'une enquête lancée en 2020, le rapport de l'Unesco et du Centre international des journalistes (ICFJ) mis à jour en avril 2023 a permis d'évaluer l'ampleur de la violence en ligne qui touche les femmes journalistes dans le monde. Neuf cents journalistes issues de cent vingt-cinq pays ont participé à cette enquête, dont les résultats sont alarmants. Ainsi, résume le rapport, « 73 % des femmes journalistes déclarent avoir subi des violences en ligne dans le cadre de leur travail. 25 % ont été menacées de violences physiques et 18 % de menaces sexuelles. 20 % de ces femmes ont fait l'objet d'attaques, hors ligne, en rapport avec la violence qui les visait en ligne. »

Inertie et réticence à réagir face aux violences en ligne

Ce rapport a mis l'accent sur l'inertie et la réticence à prendre au sérieux la violence en ligne par les employeurs de médias et les sociétés de communication Internet, dont les plates-formes et applications facilitent les actes de harcèlement, d'intimidation et d'agression envers les femmes journalistes. De même, l'étude a démontré l'incapacité à répondre de manière efficace à la situation critique de la liberté d'expression et de l'égalité des genres.

Partant de ce postulat et d'un petit sondage interne aux syndicats, le séminaire, accueilli à Milan fin novembre 2023 par l'Association lombarde des journalistes, a permis de dessiner une approche commune sur les questions de harcèlement au travail et de dresser un plan d'action à moyen terme. En outre, cette formation, qui a regroupé les journalistes membres du groupe d'experts des questions de genre et de diversité (Gendeg) représentant les divers syndicats affiliés à la FEJ, s'est concentrée sur le cadre juridique international, européen et national ainsi que sur les différentes pratiques syndicales.

Violence et harcèlement coexistent

Violence et harcèlement ne devraient pas être dissociés, les deux coexistent et peuvent prendre des formes verbales, physiques, virtuelles ou les trois à la fois. Certaines remarques sur le genre peuvent provoquer ou être ressenties comme une sentence. Si les changements sociaux ne peuvent être imposés, le premier recours reste l'application de la convention C190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la recommandation n° 206, qui constituent les premières normes internationales du travail offrant un cadre commun pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement. Cette convention reconnaît expressément « le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement », et énonce « l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser ce droit ». Les femmes étant plus exposées au harcèlement et à la violence, l'égalité de salaire, de

carrière et de traitement entre hommes et femmes reste à promouvoir en tous lieux.

Dans ce cadre, différents types de responsabilités sont à considérer pour obtenir des situations de travail sécuritaires. À commencer par celle des instances représentatives syndicales, dont le rôle est primordial et où la conduite, à l'interne, doit être exemplaire. D'une part pour effectuer un état des lieux, prévenir l'employeur et explorer différentes techniques de lutte. Ainsi, les enquêtes, les diagnostics, les campagnes syndicales, les suivis, veilles et signalements, la mise en place d'une ligne directe, la création d'un guide des bonnes pratiques, les formations ou encore les entretiens peuvent être initiés dans chaque média. En Allemagne, par exemple, une ligne téléphonique est active chaque mois pour permettre à la journaliste victime de s'exprimer librement. De même, l'utilisation de ces différents outils peut conduire à la signature d'un protocole et à l'adoption d'une politique d'entreprise préventive.

D'autre part, il s'agit pour les syndicats de rappeler à l'employeur sa responsabilité en l'invitant à offrir des conditions de travail conformes à la loi et en introduisant le harcèlement sur le lieu de travail comme thème du dialogue social. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Loi sur les services numériques (*Digital Services Act* ou DSA) permet à l'Union européenne de disposer pour la première fois de règles communes pour les plates-formes telles qu'Instagram, Twitter, Amazon et d'autres petits services en ligne. Au titre du DSA, l'Arcom est désignée en tant que « coordinateur des services numériques » en France.

Trois actions immédiates retenues

Enfin, dans le cadre de sa campagne de lutte contre le harcèlement des femmes journalistes, le Gendeg a appelé à la mise en place de trois actions immédiates pour prévenir et combattre la violence sexiste au travail : « Créer et promouvoir une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence dans les syndicats et les entreprises médiatiques ; créer la confiance en établissant des mécanismes de signalement dans les médias et les organisations de journalistes et en désignant une personne de confiance chargée de recevoir les témoignages ; prendre les mesures appropriées avec les responsables de la gestion. »

■
Houda Benallal



LE MONDE

80 ANS D'EXISTENCE, enfin une femme à la tête du CSE

En décembre 2023, un événement inédit a surgi dans la vie du quotidien du soir. À l'issue des élections professionnelles à la Société éditrice du *Monde*, qui concernait 713 salariés dont 486 journalistes, Sylvie Bucquet, élue CGT dans le collège cadres, devient secrétaire du CSE. C'est la première fois qu'une femme accède à cette fonction au *Monde*.

Cette annonce recèle une forte charge symbolique au vu de l'histoire du quotidien. Rappelons que *Le Monde*, dont la parution est lancée en décembre 1944, fut fondé par Hubert Beuve-Méry, docteur en droit, journaliste et membre de la Résistance, avec l'appui du général de Gaulle. Le directeur emblématique, qui s'émancipera de la figure tutélaire, ne quittera son poste qu'en 1969. La nouvelle ère verra les figures masculines se succéder à la tête du journal : de Jacques Fauvet à Jean-Marie Colombani (qui construira le groupe Le Monde) en passant par Claude Julien, André Laurens, André Fontaine et Jacques Lesourne. À partir de 2007, alors que les fonctions de président du groupe et de directeur du journal sont dissociées, se succéderont Éric Fottorino, Erik Izraelewicz, Natalie Nougayrède (notable exception féminine, en 2013, pendant quatorze mois seulement) jusqu'au directeur actuel, Jérôme Fenoglio. Quant au directoire, il est présidé par Louis Dreyfus depuis 2010, à la suite du rachat du *Monde* par le trio Bergé-Niel-Pigasse. L'histoire impose donc un constat : la marge de progression en termes de représentation des femmes à la tête du *Monde* est immense !

Une directrice de la rédaction depuis 2021

Néanmoins, les journalistes ont vu la nomination, en 2021, de Caroline Monnot, auparavant cheffe du service politique, à la direction de la rédaction, poste qui fut brièvement occupé dix ans auparavant par Sylvie Kauffmann, aujourd'hui directrice éditoriale. Sur l'ensemble des salariés, les efforts conjugués des délégués syndicaux et des membres du CSE ont porté leurs fruits. En 2022, sur 698 CDI, la répartition affiche 50,7 % de femmes et 49,3 % d'hommes. Alors

que le journal se prépare à fêter ses 80 ans, la parité entre hommes et femmes est plus que jamais d'actualité. Sur ce sujet, les délégués et élus ont démontré leur exemplarité. « Je suis très fier qu'une femme soit enfin à la tête du CSE, confie Julien Léri, délégué syndical CGT et précédent titulaire du poste. C'était une évidence pour tous. Sylvie réunit qualités relationnelles, compétences et résilience. » Du reste, les élus CFDT ont voté en sa faveur.

"Aujourd'hui, le collectif se renforce"

Ex-professeur de français, Sylvie Bucquet est arrivée par un hasard de la vie chez Fleurus Presse, où elle se forme au marketing, peu avant que cet éditeur n'entre dans le groupe Le Monde au tournant des années 2000. Issue d'une famille d'humanistes engagés, un temps secouriste à la Croix-Rouge, bénévole pour des associations humanitaires, cadre syndiquée CGT, Sylvie œuvre pour le CSE, y est élue trésorière, puis secrétaire. « J'ai toujours été intéressée par le fonctionnement de l'entreprise en général, et par celui du CSE en particulier, dit-elle. Les salariés du *Monde*, ceux du comité et les élus apportent une diversité de points de vue qui fait progresser les débats. » Cette complémentarité a contribué, selon elle, à traverser la période du confinement, assortie d'un déménagement sur le site d'Austerlitz. Le lien social se fragilisait. « Il a fallu entretenir un feu de bois », résume-t-elle. Et maintenant ? « Employés, cadres, journalistes, toutes et tous sont fiers de travailler pour le journal, mais cette fierté doit se retrouver au sein de l'entreprise. Aujourd'hui, le collectif se renforce, la discussion avec la direction aussi. »

E. B.

ENTRETIEN

“Ça évolue, **MAIS** on ne peut pas parler **de révolution**”

Prenons la Une, l'association créée il y a dix ans pour une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité dans les rédactions, affiche près de deux cents adhérentes et plus de vingt-cinq mille abonnés à ses réseaux sociaux. Ariane Lavrilleux, cosecrétaire générale avec Claire Roussel, répond aux questions de *Témoins*.

Témoins : *Trouvez-vous que la représentation des femmes dans les médias a changé en dix ans ?*

Ariane Lavrilleux : Nous sommes plus fortes et plus unies qu'il y a dix ans quand j'ai commencé, où le féminisme était vu, selon moi, comme une secte absurde et pas très utile dans les médias. Un certain nombre de directeurs de médias et de rédacteurs en chef – qui restent en majorité des hommes aujourd'hui – ont compris qu'il fallait plus et mieux traiter les actualités sur les questions de genre et de discrimination, mais aussi proposer des enquêtes sur ces sujets pour gagner en lectorat. Eh oui ! surprise, l'humanité n'est pas composée que d'hommes de pouvoir qui aiment se lire entre eux. L'évolution du *Monde* est assez parlante à ce sujet. Au *Monde*, il y a un baromètre des violences sexistes et sexuelles et une cellule d'écoute interne. Cela ne veut pas dire que, miraculeusement, l'entièreté de la rédaction s'est convertie à l'égalité femme-homme, mais cela donne un cap et brise un tabou.

Ce changement de fond des papiers influe sur la composition des rédactions. Dans la presse quotidienne nationale, il y avait 30 %

de rédactrices en chef en 2000, elles sont 41 % en 2022. Ça évolue, mais on ne peut pas parler de révolution, et ce changement n'est pas du tout un acquis.

La directrice du *Parisien* raconte qu'ils ont mis en place une politique proactive pour casser les phénomènes de cooptation et qu'ils ont systématisé les entretiens post-congé maternité pour rééquilibrer les écarts de salaire. J'ai commencé en radio, un média où les femmes ont moins de pouvoir et de visibilité que dans tous les autres médias, car la voix féminine est perçue comme moins sérieuse dans notre culture auditive française. Jusqu'à récemment il n'y avait pas d'*anchorwoman* [*présentatrice de journal*] le matin. Je vois, avec l'explosion des podcasts, que de nombreuses femmes journalistes sont à l'avant-garde de ce média et ont trouvé une place qui n'existait pas ou pas assez dans les radios, et ont créé une audience que la radio ignorait. En résumé : les femmes et les femmes journalistes ont gagné du terrain mais n'ont toujours pas la part de « une » qui leur revient.

Que reste-t-il à faire ?

Tout ! « *We started the conversation* », comme disent les Anglais, mais il faut maintenant un plan d'action dans chaque rédaction : commencer par un audit des inégalités et, en fonction, établir une liste d'actions prioritaires à mettre en route. Le mauvais traitement des femmes, des personnes racisées et minorisées est d'actualité. Nous nous efforçons de traiter l'ensemble des discriminations lorsque nous intervenons dans les rédactions et les écoles de journalisme.

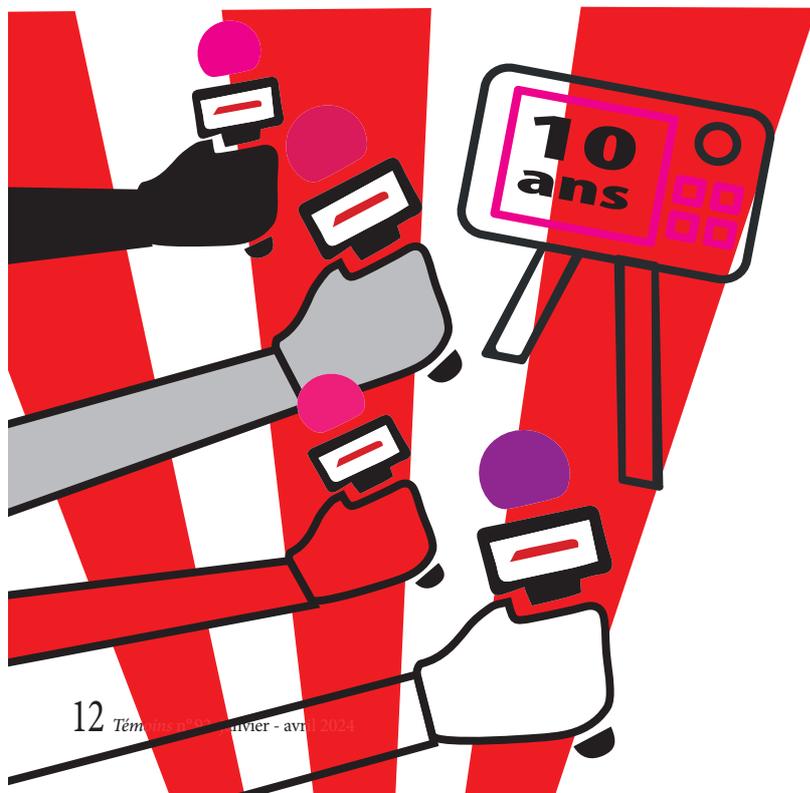
Qui peut adhérer à Prenons la Une ?

Nous avons plusieurs types d'adhésion. L'adhésion de membre de plein droit, c'est 10 €. Il faut être journaliste, c'est-à-dire exercer la majorité de son activité dans le journalisme, mais on ne réclame pas la carte de presse. L'adhésion pour les étudiantes et étudiants en journalisme est gratuite. Puis il y a l'adhésion pour les membres partenaires : en gros, les alliés masculins ou les anciennes journalistes qui veulent continuer de soutenir l'association avec une adhésion à 30 €. Leur voix est uniquement consultative.

Quels sont vos prochains rendez-vous ?

Nous allons organiser une journée d'anniversaire le dernier week-end de septembre à Paris pour toutes les femmes journalistes membres ou non de Prenons la Une. L'objectif de cette journée est à la fois de se rencontrer ou de se retrouver, tisser des liens, participer à des ateliers de formation qui nous concernent directement. Parmi les idées que l'on a, mais qui ne sont pas encore tranchées : comment revenir dans le journalisme après un congé maternité, par exemple, comment vendre un projet de livre quand on est une femme journaliste sans réseau, comment parler de soi ou de son travail sur les réseaux sociaux, faire face au cyberharcèlement... Et puis faire la fête le soir, car nous aurons 10 ans. Enfin, l'asso ! ■

Propos recueillis par Sonia Reyne



journalisme
Syndicat politique
LUTTES
carrière
PORTRAIT

Une vie de journaliste télé et de militante

Véronique Marchand, ancienne secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions, a fait une grande partie de sa carrière à la rédaction de France 3 Lille, où elle suivait les dossiers politiques régionaux. À la retraite depuis quelques années, elle revient sur sa carrière de femme journaliste et syndicaliste.

« Je suis un cas particulier », s'excuse presque celle qui fut la première femme secrétaire du comité d'entreprise Nord-Pas-de-Calais-Picardie de France 3, sous l'étiquette SNJ-CGT dans un bastion CFDT. En effet, carrière longue et progression fulgurante ne représentent pas une généralité dans la profession.

Rien ne prédestinait cette passionnée de langues à devenir journaliste. Véronique Marchand se rêvait interprète de conférences internationales : « Ma famille n'avait clairement pas les moyens de m'offrir l'école privée en Suisse que demandait alors cette formation », se rappelle-t-elle. Les chemins de la vie mettent sur sa route le Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg. Bac en poche, elle décroche le concours d'entrée à l'école en 1976 et consacre toutes ses vacances universitaires à des remplacements comme journaliste à la pige ou en CDD. L'étudiante se destine à la télévision et cumule déjà les CDD à France 3 (Paris, Toulouse, Nice, Besançon).

« Je me suis rapidement syndiquée et j'ai, du coup, bénéficié de la "charrette rose" en 1981, en étant recrutée à France 3 Besançon. Aussi incroyable que cela puisse paraître aujourd'hui, les journalistes syndiqués étaient recrutés en priorité. » Dès 1986, son directeur régional la positionne pour un poste de rédactrice en chef adjointe sans même qu'elle en fasse la demande : « À l'époque, il n'y avait qu'un rédacteur en chef par région et vingt-quatre régions. Ces postes étaient donc rares et les entretiens se déroulaient auprès du directeur national de l'information. Mais j'ai bénéficié de la création du deuxième poste d'adjoint par rédaction régionale. » Son expérience de journaliste politique de terrain et de présentatrice spécialisée dans les émissions politiques (magazines et soirées électorales) lui permet de décrocher le poste d'adjointe à Lille en 1987, une rédaction qu'elle ne quittera plus.

Démission du poste de rédactrice en chef adjointe à Lille

Mais, cinq ans plus tard, sa démission lui semble une évidence devant la détérioration – déjà – des conditions de travail et de la pression qui commence à s'installer dans les rédactions : « Cela me pesait

de représenter une hiérarchie avec laquelle je n'étais plus en phase. En 1990, nous n'avions été que deux rédacteurs en chef adjoints à participer à la grande grève à France 3. C'est peut-être la raison pour laquelle ma direction n'a pas tenté de me retenir. » Elle prend alors un poste de grand reporter et continue de travailler pour la rubrique politique, tout en militant de plus belle. « La direction n'a jamais tenté d'entraver mon travail de syndicaliste. J'ai toujours pu m'organiser. En 2012, lorsque je suis devenue la secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions, j'ai cessé les reportages pour le JT afin de me concentrer sur l'animation du magazine politique hebdomadaire. Mon choix : 50 % syndicaliste et 50 % journaliste, j'étais la reine du pétrole ! Je ne peux pas en dire autant concernant l'attitude de certains de mes camarades CGT alors en responsabilité, prompts à manier l'invective et les comportements sexistes pour préserver leur pouvoir. »

Totalement essorée

En revanche, à partir de 2012, elle ne connaît plus aucune évolution de carrière, ni augmentation. Pourtant, face à l'ostracisation que subissaient déjà de nombreux camarades, elle estime avoir joué de chance. La prise en compte des CDD effectués durant ses études lui a permis de gagner une année de retraite. « Même si je m'estime chanceuse concernant les conditions de mon départ en retraite, force est de constater que le passage à la retraite s'avère financièrement douloureux : il y a un gouffre entre le salaire et la pension, mais également, la première année, des impôts calculés sur les revenus de l'année précédente, dont on ne bénéficie plus. » Pourtant, à 61 ans, l'opportunité de partir en plein Covid l'a réjouie : « Ma vie professionnelle et syndicale me satisfaisait mais j'étais totalement essorée. Aujourd'hui, je milite, mais avec le moins de contraintes possible. Je suis membre d'un collectif varois de lutte contre l'extrême droite. J je me suis rapprochée de mon union départementale [du Var] et je milite au sein de mon comité de quartier contre les pollutions sonores. » Bref, militante un jour, militante toujours.

■
Céline Cammarata

BILLET D'HUMEUR

“Allo ! la CGT ? Il va vraiment falloir qu'on se bouge !”

Le 5 octobre, la CGT a consacré un colloque à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Retour sur une journée qui se voulait à la fois un descriptif de certaines réalités et une réflexion sur les réponses syndicales et politiques à aborder.

Notre CGT n'échappe pas à la règle : dans nos organisations (syndicats, sections d'entreprise, collectifs d'élues, élus, mandatées et mandatés, unions départementales, fédérations, confédération), il y a ce qu'on dit et ce qu'on fait. Il y a ce pour quoi – ou contre quoi – on se bat et la manière et les moyens de combattre. Et là, on tombe parfois de haut. Car c'est bien dommage pour l'image de notre CGT mais, au quotidien de la lutte syndicale, bien des camarades fonctionnent en mode « Faites ce que je dis mais pas ce que je fais ».

Encore trop de « camarades chefs » ne supportent pas qu'une femme – élue ou mandatée comme eux ou pas – puisse questionner leurs méthodes, leurs décisions, leur organisation. Ils sont encore trop nombreux à avoir des comportements à l'égard de certaines de leurs camarades femmes qui contredisent les valeurs de la CGT, y compris quand ces femmes ont aussi des responsabilités syndicales. On connaît des manipulateurs qui utilisent le mensonge, la rétention d'informations ou le lèche-bottes pour s'assurer l'allégeance d'un petit clan à leur main, ce qui leur permet d'exercer le pouvoir syndical à sens unique. Et pas toujours dans l'intérêt des salariées et des salariés, ni des adhérentes et des adhérents. Machistes parfois, misogynes pas assumés souvent. Voilà des hommes rongés par leur ego, leur orgueil, leur soif de pouvoir, qui n'hésitent pas à humilier, mettre à l'écart,

harceler voire intimider celles qui mettent en cause leur fonctionnement autoritaire.

Est-il normal que dans notre CGT...

Ainsi, est-il normal que, dans notre CGT, certains aient tellement intégré les méthodes et le vocabulaire des patrons qu'ils en viennent à mépriser et brimer leurs propres camarades ? Est-il normal, pour notre CGT, de voir parader dans certains médias des indignes qui auraient dû se cacher ? Est-il normal que des organisations de notre CGT refusent de s'associer et de relayer les mobilisations du 8 mars pour les droits des femmes ou celles du 25 novembre pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ? Est-il normal que, dans notre CGT, certains entérinent la casse de l'outil de travail par collusion avec le patron ? Est-il normal, quand on est à la CGT, d'essayer de faire casser par la justice les votes de ses propres camarades élus ? Est-il normal, quand on est un responsable CGT, de fomenter des « putschs » pour empêcher l'élection d'une ou d'un camarade « pas dans la ligne » ou pour prendre la place ? Est-il normal, quand on est dirigeante ou dirigeant, mandatée ou mandaté CGT, de débaucher les adhérentes et adhérents d'un autre syndicat CGT, partenaire mais indépendant, pour tenter de l'affaiblir ? Comment est-il possible, au sein d'une organisation CGT, d'épuiser, humilier et brimer des camarades salariées ou salariés en espérant les voir démissionner ?

Rapport au pouvoir et exercice du pouvoir

Le pire, c'est l'impunité minimisant ces turpitudes que les entourages – y compris parfois féminins – cautionnent ou feignent d'ignorer. Et nous ne parlons pas là de violences sexuelles mais d'un rapport au pouvoir et à l'exercice du pouvoir qui se nourrit – entre autres – de violence sexiste. Pourtant, « faire vivre et être garant des valeurs de la CGT », c'est la première règle qui s'impose à ceux et celles qui ont des responsabilités à la CGT, comme l'a rappelé l'été dernier le stage « premier dirigeant » organisé au centre Benoît-Franchon de Courcelle. Un stage à décentraliser et à adapter à nos organisations, puisque qu'être femme et avoir des responsabilités à la CGT, c'est, malheureusement, toujours un sujet.

Véronique Marchand





FAITS DIVERS

Lina : chronique *médiatique* d'une disparition

Le 23 septembre 2023, Lina, une jeune fille de 15 ans, disparaissait sur le chemin qui devait la conduire à la gare d'un petit village du Bas-Rhin. Olivier Vogel, reporter à France Bleu Alsace, s'est retrouvé aux premières loges pour observer les pratiques de ses collègues journalistes. Il se confie à *Témoins*.

Grand reporter à France Bleu Alsace, en poste à Strasbourg depuis plus de trente ans, Olivier Vogel traite régulièrement des faits divers et couvre « beaucoup de procès ». Mais, pas plus dans sa rédaction locale qu'au sein du réseau France Bleu, il n'existe de service spécialisé sur ces dossiers, dont le suivi « dépend du planning », résume-t-il.

La rédaction de Strasbourg compte chaque jour trois journalistes pour la présentation des journaux, deux ou trois reporters sur le terrain (plus un à Mulhouse et un autre à Colmar) et un rédacteur en chef, qui ne fait pas de reportages. Il y a quelques semaines, Olivier a fait partie des équipes qui ont suivi à Paris les procès de l'attentat de Strasbourg de décembre 2018 et du déraillement du TGV à Eckwersheim (Bas-Rhin) en novembre 2015. « Tout cela se fait au fil de l'eau. C'est un peu acrobatique et révélateur de la situation des locales [de France Bleu] », résume-t-il.

Une battue de quatre cents personnes

Le journaliste se souvient ainsi de ce jour de septembre 2023 où il assistait à « un procès aux assises de deux gamins paumés qui avaient mis le feu à un immeuble, entraînant plusieurs morts ». À l'heure du déjeuner, alors qu'il attend le délibéré des jurés, il reçoit des SMS le prévenant qu'une battue est lancée dans la vallée de la Bruche, dans le massif des Vosges, à la recherche d'une jeune fille disparue, Lina. Le reporter sportif de la locale est envoyé sur place. Olivier fera à son tour le déplacement, à une heure à l'ouest de Strasbourg, le lendemain, à l'occasion d'une deuxième battue, et les jours suivants.

« J'arrive sur place, dans une espèce de prairie, se souvient-il. Je vois des drones, beaucoup d'envoyés spéciaux. Il y a quatre cents personnes [qui participent à la battue]. Les gendarmes les font progresser par groupes de quarante à cinquante, après les avoir briefés. Les gendarmes nous tiennent à distance et nous empêchent de les suivre. » Une journaliste de France 2 se mêle incognito à un

groupe et filme avec une caméra cachée. « Un collègue de France 3 a reçu un coup de fil de sa rédaction en chef pour lui dire qu'ils avaient vu des images de la battue et lui demander s'il ne pouvait pas en faire aussi. Un peu plus tard, on a pu interviewer des gens, mais la famille restait en retrait. On a appris ensuite que le père de Lina, qui habite dans le Dauphiné, participait aux recherches et qu'il avait été interviewé par un journaliste local de BFMTV », raconte Olivier. Lors de la première battue, précise-t-il, « la mère de Lina avait dit, en gros : "Je m'exprime pour que vous me laissiez tranquille ensuite." Et le lendemain, tous les journalistes faisaient le siège de sa maison. »

Tensions entre journalistes et habitants

Très vite, cette omniprésence des médias tend les relations entre les journalistes et les habitants. « Il y avait beaucoup d'agressivité, notamment de la part de l'entourage du petit copain [de Lina]. Par exemple, une caméra sur un trépied a été envolée par une camionnette. » Dès les premiers jours, Cyril



Hanouna invite sur le plateau de « Touche pas à mon poste » (C8) une jeune femme de 19 ans qui travaillait dans la supérette où Lina était en stage. Dix longues minutes d'interview qui ne nous apprennent pas grand-chose mais qui permettent d'exploiter à fond l'émotion d'une des dernières personnes à avoir vu Lina, qu'elle a quittée la veille de sa disparition, à la fermeture du magasin. Sur le terrain, une journaliste n'hésite pas à ériger en informations de simples discussions et conjectures échangées avec ses collègues, qu'elle utilise dans *Le Nouveau Détective*. « Elle paraissait très sympa avant qu'on sache pour qui elle bosse », rapporte Olivier.

Dans ces relations difficiles avec la famille et les proches de Lina, une journaliste de TF1, ancienne de CNews, tire cependant son épingle du jeu. « Elle était la seule à pouvoir les approcher, assure le reporter de France Bleu. Elle tutoyait [le petit ami de Lina]. Arrive la grand-mère et elle lui tombe dans les bras. Ça a heurté tout le monde. » Trois jours après la disparition de Lina, TF1 diffuse une interview du petit ami – effectivement tutoyé par la journaliste – et de la mère, filmés dans le jardin de la maison. « J'ai pensé tout de suite à l'affaire Grégory, qui décrit tout ce système, cette presse compatissante qui approche et tutoie les clans. Rien n'a changé, les comportements sont les mêmes. Ça s'est même aggravé avec les chaînes d'info en continu », résume le journaliste de France Bleu Alsace. « Tout le monde nous demandait d'aller voir la mère, confie-t-il. C'est un peu plus subtil chez nous [à Radio France], mais on m'a quand même suggéré ce genre de chose. » La pression porte aussi sur la multiplication des sujets pour les différentes antennes de Radio France.

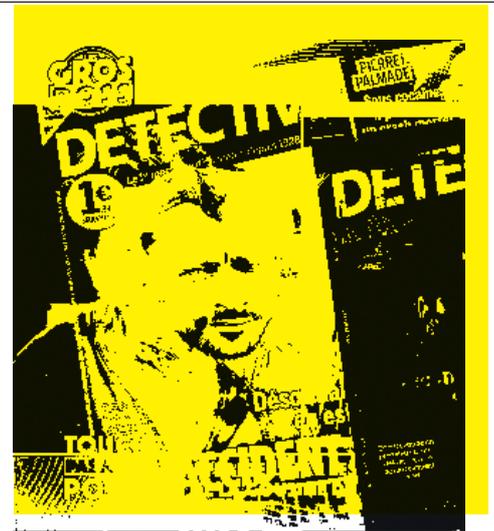
Un professeur de guitare "offert en pâture"

Comme il faut alimenter la chronique médiatique quotidienne de ce fait divers, l'effet de meute joue à fond. Quand les gendarmes fouillent – sans rien trouver – la maison d'un professeur de guitare célibataire, ce dernier « a été offert en pâture »,

dénonce Olivier : « Sa maison a été filmée par toutes les chaînes d'info en continu, son visage est apparu sur les réseaux sociaux, son profil Facebook est sorti sur certains sites. » De son côté, M6 diffuse dans l'émission « 66 minutes » le témoignage d'un vieil homme qui affirme avoir aperçu, le jour de sa disparition, Lina dans une voiture à côté d'un conducteur qu'il n'a pas identifié. Il assure même que celle-ci, qu'il connaît de vue, lui a fait signe et qu'elle avait « l'air normale ». « C'est parti comme une traînée de poudre et tout le monde a été obligé d'aller voir ce gars », ajoute le journaliste. Le petit ami de Lina, lui, se retrouve sur le gril quand la presse apprend qu'il a perdu son téléphone portable. Reprises en boucle, les « révélations » du *Nouveau Détective* alimentent un soupçon malsain. Ainsi, *Gala*, qui souligne qu'« en l'état actuel des investigations, le jeune homme n'est absolument pas mis en cause par les enquêteurs ou la justice », qualifie cependant cette perte de téléphone d'« étrange histoire » qui « intrigue ». Jamais en retard d'une exploitation crapoteuse, Cyril Hanouna offre une puissante caisse de résonance aux « infos [du *Nouveau Détective*] qui sèment le doute sur le profil de Tao ». Avant que les enquêteurs établissent formellement que le jeune homme se trouvait bien à Strasbourg au moment de la disparition de Lina, à plus de cinquante kilomètres de Plaine, le village où elle habite. Peu importe, Michel Mary, ancien enquêteur au *Nouveau Détective* devenu chroniqueur attiré de l'émission, multipliera dans les mois suivants les « nouvelles révélations » et autres « rebondissements ».

Témoignages relayés sans distinction

Pour certains, tous les témoignages sont bons à relayer. Ainsi, ces deux amies de Lina qui témoignent début octobre sur BFMTV avoir déjeuné avec le jeune couple quelques jours avant la disparition. « Elle [Lina] était bien mais sur le moment, à la fin, elle ne m'a pas dit "Salut !" comme d'habitude. Elle était froide, et Tao il était froid aussi. Peut-être qu'ils se sont disputés », raconte l'une d'elles. Quelle interprétation en tirer ?



Débrouillez-vous avec ça. De son côté, un youtubeur, qui multiplie « commentaires » et « analyses » délirants et complètement décousus, prête à Tao une liaison avec la mère de Lina, en affirmant qu'ils cachent des choses sur la disparition de la jeune fille. Le tout en ponctuant ses vidéos de « Je dis ça, je dis rien ».

« Cette affaire a divisé le village. La moitié des habitants est convaincue de savoir qui est le coupable », résume Olivier, qui souligne que certains journalistes « ont fait n'importe quoi » avant, pour certains, de rejoindre leurs rédactions parisiennes. « On en fait encore tous les frais », ajoute-t-il, précisant que le maire du village n'accepte plus de parler qu'à France Bleu et aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Le journaliste sait déjà qu'il ne répondra pas aux probables sollicitations pour témoigner dans ces émissions de faits divers de la TNT. « Encore ce matin, raconte-t-il, on a reçu [à la rédaction de France Bleu Alsace] un coup de fil d'une chaîne télé ou d'une boîte de production concernant un *cold case* résolu de meurtre d'une prostituée. » Une seule fois il a accepté de se plier à une interview de trois heures pour une telle émission, sur le meurtre en 2018 de Sophie Le Tan, une étudiante strasbourgeoise. Il s'en mord encore les doigts : « Ça repasse en boucle tout le temps mais je n'ai jamais osé regarder. »

L. F.



20 MINUTES

Le coworking c'est DU TÉLÉTRAVAIL

L'inspectrice du travail en charge de 20 Minutes a dû rappeler les règles aux patrons du journal concernant leurs velléités, pour faire des économies, d'obliger les salariés à travailler dans des espaces de travail partagés, hors de l'entreprise.

La décision pourrait faire jurisprudence. Et calmer les ardeurs des patrons de presse. Le 1^{er} octobre dernier, deux journalistes de 20 Minutes basés à Lille ont été sommés de débarrasser leurs bureaux pour tenter l'aventure du « coworking ». C'est-à-dire une table et une chaise dans un espace de travail partagé hors de l'entreprise. Le journal imaginait faire des économies sur les loyers de bureaux permanents. L'inspectrice du travail a précisé les conditions dans lesquelles ce basculement en « coworking » devait être effectué. Et 20 Minutes n'était absolument pas dans les clous juridiques car le « coworking », rappelle la direction du travail, est assimilé à du télétravail et nécessite donc l'accord du salarié.

Retour en arrière. Nous sommes en juin 2023. Lors de l'assemblée générale, les actionnaires (Rossel et Sipa Ouest-France) réclament de rapides mesures d'économies pour faire face à une situation financière compliquée. Une des décisions de la direction porte sur les locations de bureaux pour les équipes en régions, qu'elle juge trop chères. Les baux sont dénoncés pour les huit rédactions locales. Fini les bureaux fixes, les dix-neuf journalistes et les quatre ou cinq derniers commerciaux restant vont devenir nomades.

Des réservations au jour le jour

Grâce à un accord télétravail signé en 2021, certains salariés disposent d'un avenant à leur contrat de travail leur permettant de travailler à domicile jusqu'à trois jours par semaine. Sauf que ce n'est pas le cas dans toutes les locales et que pour expérimenter ce nouveau mode

de travail, c'est Lille qui est choisie. Choix d'autant plus incompréhensible qu'aucun des deux journalistes ne télétravaille et que les locaux sont situés au sein de *La Voix du Nord*, qui appartient aussi au groupe Rossel. L'argent du loyer reste donc au sein du même groupe. On frise même l'incohérence totale lorsqu'on sait qu'en avril, alors que les comptes de la boîte n'étaient pas plus florissants qu'en juin, *La Voix du Nord* avait proposé un bureau plus petit, environ 20 m²

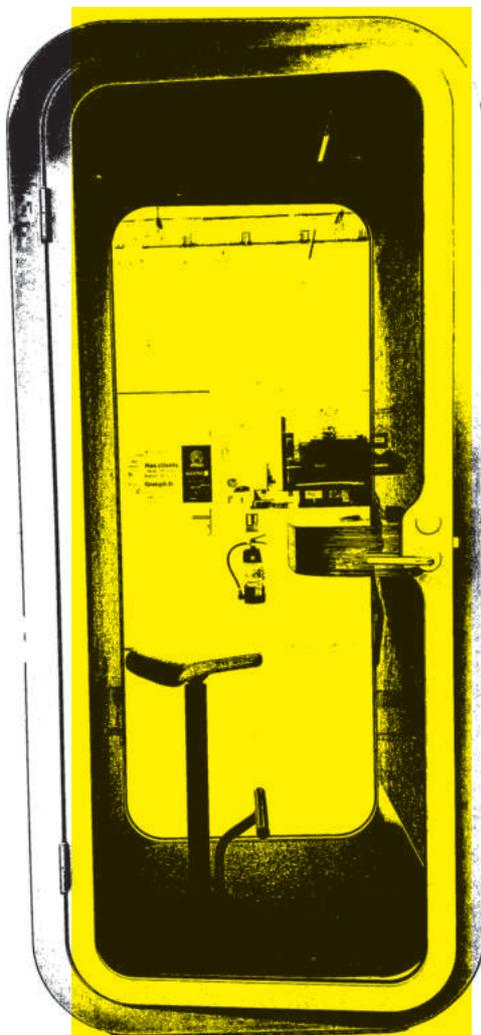
contre 41 m², pour un loyer réduit d'autant, et que 20 Minutes avait refusé cette proposition plus économique. Cherchez l'erreur. Résultat, le 1^{er} octobre, les deux journalistes se retrouvent « SBF » – sans bureau fixe – avec une application Worklib qui recense les lieux de « coworking » disponibles dans toute la France. Charge à eux de trouver, chaque jour, un point de chute différent. Fin du premier épisode.

Le refus du télétravail n'est pas motif de licenciement

Sauf que les délégués syndicaux SNJ-CGT et CFDT sollicitent l'avis de l'inspection du travail sur cette nouvelle façon de travailler : obligation d'anticiper les réservations qui parfois ne sont validées que vingt-quatre heures plus tard, impossibilité de téléphoner dans un endroit discret à moins de louer une « phone box » et, cerise sur le gâteau, seuls les halls d'hôtel sont disponibles le dimanche pour travailler. Mais la réponse de l'inspectrice va mettre tout le monde d'accord : le « coworking » est assimilé à du télétravail. Or, l'accord télétravail de 20 Minutes mentionne qu'il est interdit de télétravailler plus de trois jours par semaine. Les deux journalistes lillois se retrouvent donc dans une situation de travail illégale. Résultat, un retour précipité dans les locaux de... *La Voix du Nord*, dans les bureaux qu'ils étaient censés investir dès le mois d'avril. Fin de l'expérience.

Mais la mauvaise blague ne s'arrête pas là. Lors d'un CSE, la direction ose affirmer aux élus qu'elle aurait très bien pu licencier les salariés refusant de signer un avenant leur permettant de télétravailler donc de « coworker ». Encore une fois, pas de chance, le Code du travail est formel : « Le refus d'accepter un poste de télétravailleur n'est pas un motif de rupture du contrat de travail » (article L 1222-9). Le projet de coworking pour tous en régions a finalement été abandonné. À la grande satisfaction des journalistes concernés. ■

Gilles Durand



PRESSE MAGAZINE

Les droits des pigistes c'est pas du *cinéma*

Une entreprise de presse qui fait travailler de façon régulière et continue un journaliste pigiste se doit de maintenir le niveau moyen de ses commandes et par conséquent de sa rémunération. La cour d'appel de Paris l'a encore rappelé dernièrement, aux dépens de *Première Média*.

C'est l'histoire d'une journaliste – appelons-la Sylvie – qui commence à piger en août 1997 pour le magazine *Ciné Live* (groupe Méga Press), rebaptisé ensuite *Studio Ciné Live*. Le magazine passe entre plusieurs mains, jusqu'à être racheté à Altice Média (groupe SFR) par *Première Média* (groupe Le Film Français Média) en octobre 2017.

Dès le rachat, la disparition de *Studio Ciné Live* est scellée – elle interviendra en janvier 2018 – pour en capter les vingt mille abonnés au profit de son concurrent *Première* et basculer ce dernier de bimestriel à mensuel. En juin, Sylvie écrit à son employeur pour se plaindre « de la "baisse drastique" de ses piges et de sa rémunération, en dépit de la promesse qui lui avait été faite de poursuivre leur collaboration selon la même régularité et le même volume », selon le récit qu'en fait la cour d'appel de Paris dans un arrêt du 9 novembre 2023. Réponse, toujours résumée par la cour d'appel : « Le directeur exécutif de *Première Média* a corrigé le montant des salaires perçus par l'intéressée, à savoir selon lui 52 % du montant de ses piges sur sept mois, et indiqué, pour les cinq autres mois, que la salariée avait été mise en relation avec la rédactrice en chef du site Film Français, avec le rédacteur en chef de *Première* et de *Première Classics* et qu'elle collaborait à *Studio*. » Pour faire reconnaître une rupture de contrat aux torts de l'employeur, Sylvie saisit en mai 2019 le conseil de prud'hommes de Paris, qui prononce en juin 2020 une condamnation à lui verser

3 000 €. Sylvie fait appel en novembre 2020 et l'arrêt de novembre dernier qualifie la cessation de la collaboration de « licenciement [...] dépourvu de cause réelle et sérieuse », et ordonne versement de rappel de salaire, indemnité compensatrice de préavis, congés payés afférents, indemnité de licenciement et dommages et intérêts.

La différence entre pigiste occasionnel et pigiste régulier

La cour rappelle notamment : « Si en principe une entreprise de presse n'a pas l'obligation de procurer du travail au journaliste pigiste occasionnel, il n'en est pas de même si, en fournissant régulièrement du travail au journaliste pendant une longue période, elle a fait de ce dernier, même rémunéré à la pige, un collaborateur régulier auquel l'entreprise est tenu de fournir du travail. Par suite, l'interruption de cette relation de travail s'analyse en un licenciement. » Détaillant des « éléments » prouvant « la régularité des piges demandées à l'intéressée et rémunérées sur cette longue période [et attestant] en l'espèce du caractère constant [de son] concours », les juges soulignent que « la société repreneuse [de *Studio Ciné Live*] avait par conséquent l'obligation de lui commander des piges et de lui fournir du travail ».

Peu importe les piges réalisées pour d'autres

« Or, précisent les motifs de l'arrêt, il est établi, à la lecture des bulletins de salaire et des décisions prises par son employeur



relativement à la cessation de la publication du titre *Studio Ciné Live* que [Sylvie] n'a plus bénéficié de commande de piges, ni par conséquent de rémunération de la part de son employeur depuis octobre 2018. [...] Il convient donc de dire que la relation de travail a été rompue en octobre 2018, du fait de l'employeur. Le motif de la rupture n'ayant pas été notifié à la salariée, le licenciement intervenu est dépourvu de cause réelle et sérieuse. » Pour sa défense, l'ex-employeur de Sylvie a eu le culot de prétendre que son obligation de maintenir le niveau de ses commandes devait s'apprécier en tenant compte des piges réalisées par la journaliste pour d'autres entreprises de presse. Argument balayé par la cour d'appel, qui a également condamné *Première Média* à rembourser à Pôle emploi les indemnités de chômage versées à Sylvie, « dans la limite de six mois ». ■

Ludovic Finez

UN PIGISTE *entrepreneur individuel* ça n'existe pas

L'Équipe avait cru pouvoir congédier sans procédure ni indemnisation un journaliste qu'elle faisait travailler comme « entrepreneur individuel » pour son site Internet. Le conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt s'y est laissé prendre, renvoyant vers le tribunal de commerce. Décision infirmée par la cour d'appel de Versailles, qui déclare l'instance prud'homale compétente.

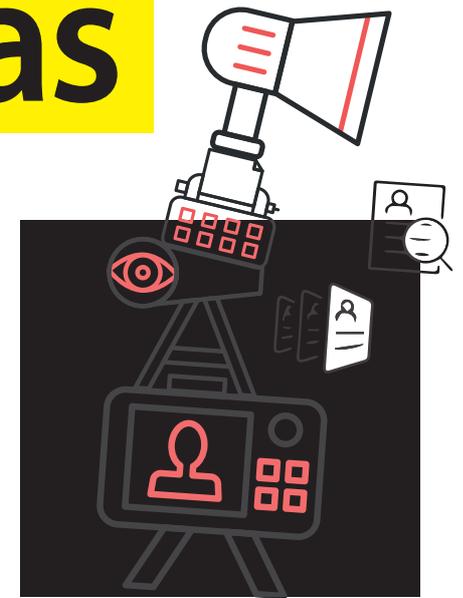
De 2015 à 2020, Hassan a écrit des brèves et des articles pour le site de *L'Équipe* et réalisé une émission de quatre minutes pour la chaîne de télévision du groupe, *L'Équipe 24/24*, sur les jeux vidéo en rapport avec le sport. Sa rémunération s'est faite sur factures, sous le statut d'entrepreneur individuel. Fin octobre 2020, il lui est signifié par courrier « la cessation de [leurs] relations commerciales à compter du 31 décembre 2020 ». En février 2021, Hassan saisit le conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt pour « se voir reconnaître la qualité de journaliste professionnel salarié de la société *L'Équipe 24/24* en contrat à durée indéterminée à temps complet », obtenir un rappel de salaire, des indemnités de licenciement et la poursuite de la relation de travail pour cause de « rupture nulle et de nul effet ». Une procédure à laquelle le SNJ-CGT s'est constitué partie intervenante.

Par jugement rendu le 1^{er} juin 2023, le conseil de prud'hommes s'est déclaré incompétent, estimant que le dossier relevait du tribunal de commerce de Nanterre. Fin juin, Hassan a fait appel et l'arrêt a été rendu fin janvier 2024. La cour d'appel de Versailles note ainsi qu'il n'existe pas de contrat de travail entre les deux parties, mais que le travail réalisé par Hassan « répond à la définition de l'activité

journalistique », à savoir « une activité de type intellectuel déployée en vue de mettre à portée des lecteurs des informations susceptibles de les intéresser ». Les motifs de l'arrêt ajoutent que le code du travail, reprenant la loi Cressard de 1974, impose le salariat pour faire travailler un journaliste professionnel. Un statut qui correspond par ailleurs à l'activité d'Hassan, ce dernier ayant pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession de journaliste pour une entreprise de presse, dont il tire le principal de ses ressources.

Régularité et lien de subordination

La régularité de sa collaboration n'est pas non plus en cause puisqu'il percevait une rémunération mensuelle constante. La cour d'appel conclut qu'Hassan « doit se voir reconnaître la qualité de journaliste professionnel » et « le bénéfice de la présomption de salariat qui s'y attache, quand bien même il ne détient pas la carte de presse, laquelle ne constitue qu'un indice de la qualité de journaliste professionnel ». *L'Équipe 24/24* a bien entendu tenté de faire croire qu'Hassan n'était soumis à aucun lien de subordination, ce dernier ne recevant « de sa part aucune instruction ni aucun ordre, qu'elle ne contrôlait pas le contenu des articles qu'il publiait sur le site Internet, preuve de sa totale indépendance, et qu'elle ne prenait aucune



sanction disciplinaire à son encontre ». Le fameux mythe du journaliste pigiste libre d'écrire ce qu'il veut, comme il veut et quand il veut, que l'on retrouve dans beaucoup de stratégies de défense patronale devant les conseils de prud'hommes.

Les échanges de mails produits ont évidemment prouvé l'inverse, à savoir que les articles rédigés par Hassan étaient relus et à l'occasion modifiés, qu'ils étaient soumis à appréciations et commentaires de la rédaction en chef, parfois après coup, et que les thèmes des articles faisaient l'objet d'échanges voire d'instructions. « Il ressort de l'ensemble de ces documents [qu'Hassan] recevait des ordres et des directives » et « qu'il n'avait pas une totale liberté dans la rédaction de ses articles », insistent les juges. « En conséquence, conclut l'arrêt, l'existence d'un contrat de travail entre [Hassan] et la société *L'Équipe 24/24* doit être reconnue, qui rend le conseil de prud'hommes compétent pour examiner les demandes [d'Hassan]. » L'affaire est donc renvoyée « en audience du bureau de jugement du conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt, section encadrement ». À suivre. ■

L. F.

AUDIOVISUEL PUBLIC

La fusion ?

“Des promesses, puis DES MENSONGES”

La volonté de marquer son passage au ministère de la Culture avant de partir à l'assaut de la mairie de Paris peut-elle servir de vision politique ? Rachida Dati relance, après beaucoup d'autres, le fantasme du regroupement de l'audiovisuel public, censé faire jouer des synergies positives.

Ainsi, selon la ministre de la Culture, « le moment politique est venu » pour mener la fusion de l'audiovisuel public. C'est en tout cas ce que la ministre de la Culture a déclaré le 14 mai devant les députés réunis en commission pour examiner le texte avant son passage devant le Parlement. Il est ainsi question d'une « phase transitoire » avec création d'une holding début 2025, puis d'une fusion pure et simple au 1^{er} janvier 2026, pile à la fin du mandat de Delphine Ernotte, la PDG de France Télévisions. Et la ministre de la Culture de vanter les synergies au sein d'un méga groupe de seize mille salariés et de quatre milliards d'euros de budget, dont les actuelles « forces indéniables » seraient, aujourd'hui, malheureusement « dispersées ».

Rachida Dati a opportunément repris, en poussant plus loin sa logique, un texte du sénateur centriste Laurent Lafon, déjà voté par le Sénat en juin 2023, prévoyant la création d'une holding nommée France Médias. « Au-delà du délai de préparation totalement illusoire, ce mode opératoire est un danger énorme qui risque de déstabiliser les équipes et de perturber les organisations du travail, commentent dans un communiqué commun le SNRT-CGT Audiovisuel et le SNJ-CGT. Si le but était de faire chanceler

les audiences insolentes des chaînes, radios et plate-forme de l'audiovisuel public, on ne s'y prendrait pas autrement. »

Avec ou sans France Médias Monde ?

Le texte, du moins dans son état en sortie de commission, exclut France Médias Monde (France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya) du périmètre de la holding, qui comprend France Télévisions, Radio France et l'Ina. « On peut compter sur sa réintégration prochaine lors de l'examen en séance plénière, à moins que l'objectif ne soit de rattacher FMM au ministère des Affaires étrangères pour en faire la voix de la France », s'interrogent les deux syndicats.

À deux reprises, en encourageant les ambassadeurs à utiliser le réseau de FMM pour faire passer les messages du gouvernement français à l'étranger, Emmanuel Macron a en effet eu l'occasion de développer le rôle qu'il réserve à l'audiovisuel extérieur de la France. Le SNRT-CGT Audiovisuel et le SNJ-CGT rappellent également qu'« il y a deux ans, ce gouvernement a déjà supprimé la redevance (contribution à l'audiovisuel public) pour des raisons purement électoralistes », fragilisant ainsi « le financement de l'audiovisuel public, pourtant insuffisant, en le transférant, de manière transitoire, sur une ponction de la TVA ».

“Ce scénario, nous n'en voulons pas, nous n'en voulons plus !”

Les appels à la grève se sont multipliés dans l'audiovisuel public pour les 23 et 24 mai, dates initialement prévues pour l'examen du texte à l'Assemblée nationale. À France Télévisions, le préavis commun (CFDT, CGT, FO, SNJ) rappelle ainsi : « Lancées par la direction sur l'air connu de “se regrouper, c'est se renforcer”, [les] fusions [déjà opérées dans le groupe] ont été rythmées par des promesses, puis des mensonges, et enfin des suppressions de postes, de services, d'activités, et d'éditions d'information. [...] Ce scénario, nous n'en voulons pas, nous n'en voulons plus ! »

À Radio France, le préavis, lui aussi commun (CFDT, CGT, FO, SNJ, Sud, Unsa), alerte : « Outre les coûts inévitables engendrés par ce projet baptisé “France Médias”, cette réforme remet en cause l'indépendance éditoriale et budgétaire de Radio France, garante d'une véritable stratégie de l'audio – radio et numérique – plébiscitée par le public. » « Derrière cette OPA politique inquiétante, l'information indépendante et la liberté d'expression de nos médias se retrouvent menacées, tout comme les spécificités internationales de France Médias Monde, qui semblent échapper à certains », souligne de son côté le préavis déposé à FMM (CFDT, CGT, CFTC, FO, SNJ). ■

L. F.



ENTRETIEN

“Aujourd’hui, les médias complètement engagés”

Enseignant à l’université de Tel Aviv, Shlomo Sand est un historien reconnu et un intellectuel engagé. Il livre son analyse sur la situation en Palestine, où près d’une centaine de journalistes ont été tués par l’armée israélienne.

Témoins : *Le bilan de la guerre en Palestine est très lourd. Les attaques du 7 octobre suffisent-elles à expliquer qu’on en arrive à ce drame ?*

Shlomo Sand : Le 7 octobre est une atrocité qu’il ne faut pas justifier et je ne pense pas que la violence des opprimés donne une perspective positive. C’est pourquoi je l’ai condamnée dès le premier jour. Mais, à la différence de tous les autres, j’ai cherché les raisons de cette haine contre les Israéliens de la part du Hamas. Le 7 octobre 2023 a mis en avant, avec beaucoup d’évidence, que l’origine de cette haine, qui est des deux côtés d’ailleurs, n’est pas 1967 mais vient plutôt de 1948*. Les dirigeants et la plupart des militants du Hamas sont des réfugiés ou des enfants de réfugiés de toutes les régions de Jaffa jusqu’à la frontière de Gaza. Si on regarde de près le leadership du Hamas, on voit que tous ou presque sont des enfants de réfugiés qui ont vécu dans des conditions de réfugiés durant soixante-quinze ans. Ils ont vu leurs propres terres devenir ces villages juifs en face. De la part d’un peuple juif qui dit qu’il a été arraché de ses terres il y a deux mille ans, c’est un peu bizarre que les Israéliens ne comprennent pas les Palestiniens qui ont été arrachés à leur terre il y a soixant-quinze ans, en 1948. Les plus dynamiques dans la résistance palestinienne, ce sont des enfants de réfugiés qui

ne vivent pas dans des conditions normales à Gaza. Donc, l’importance du 7 octobre sur l’opinion générale dans le conflit israélo-palestinien est le fait que, pour moi, c’était « une leçon ». Toute la gauche, sioniste ou pas, a mis le point sur 1967, l’occupation de 1967, les résultats de la guerre des Six Jours et l’origine de cette atrocité mutuelle, cette oppression très forte des Israéliens contre les Palestiniens. Mais ce n’est pas vrai, l’origine du conflit n’est pas 1967, l’origine du conflit – et la guerre de Gaza montre ça –, c’est plutôt la colonisation sioniste de la fin du XIX^e siècle jusqu’à aujourd’hui. À Gaza, il y a un quartier entier de réfugiés qui sont venus de Jaffa, la ville où j’ai moi-même grandi en tant que nouvel arrivant, réfugié, avec mes parents, dans un appartement d’une pièce que des Palestiniens ont fui. L’origine du conflit est très profonde, il y a un peuple qui vit comme réfugié sans aucune solution, sans aucune patrie et je parle des Arabes et de tous ceux qui ont fui à ce moment-là. J’ai lutté toute ma vie contre l’occupation et en demandant de reconnaître l’existence de l’État d’Israël, et aujourd’hui, cela m’a poussé vers la pensée qu’on ne peut pas exiger les frontières de 1967. Le malheur des Palestiniens est beaucoup plus profond.

Selon la Fédération internationale des journalistes et le Syndicat des journalistes palestiniens, plus d’une centaine de journalistes ont été tués, dont la très grande majorité sont palestiniens. Jamais autant de journalistes ne sont morts en si peu de temps, et Israël est désormais la sixième plus grande prison de journalistes, à égalité avec l’Iran. Quel est votre regard sur cette situation ?

Le destin des guerres ne dépend pas seulement de l’armement mais aussi de la propagande. Car les médias sont complètement engagés dans la guerre. Je n’ai jamais vu ça avant. Au début de la Première Guerre

mondiale, tous les médias sont devenus nationalistes. Maintenant, en regardant la télé, en regardant partout, tous les médias sont mobilisés pour la guerre. Aujourd’hui, une guerre – et surtout la guerre des Israéliens contre les Gazaouis – dépend de la capacité à propager sans cesse l’information qui vient d’Israël. C’est une union sacrée. Israël sait que le destin de cette guerre ne dépend pas seulement de l’armement mais aussi de la communication des médias. Ici, le gouvernement s’inquiète beaucoup des manifestations contre Israël dans le monde. Surtout, il s’inquiète des réactions de tant de juifs des États-Unis qui s’opposent de plus en plus à la guerre. Une guerre, aujourd’hui, ce n’est pas seulement l’affaire des armes mais aussi de la communication. C’est la raison pour laquelle cette attaque contre le journalisme et la communication est tellement importante dans cette guerre. En 2003, lorsque les États-Unis ont attaqué l’Irak, ils ont beaucoup repris la méthode de la guerre du Vietnam : il ne faut pas laisser les journalistes libres, ni les laisser circuler autour des troupes. Ils ont empêché les journalistes américains de pénétrer en Irak. C’est pareil, l’état des lieux des journalistes a un rapport direct avec cette guerre sans merci qu’Israël mène contre les Palestiniens à Gaza.

Du coup, l’information est biaisée. N’y a-t-il plus qu’Al Jazeera, finalement, qui donne une information plus précise ?

Oui, je m’informe aussi par Al Jazeera. Israël empêche la diffusion d’Al Jazeera mais j’arrive à voir cette chaîne par YouTube. Il y a une sorte d’image en Israël qui me rappelle le livre d’Orwell, 1984. Le pouvoir savait qu’il fallait refaire les consciences et les enfermer. C’est le sentiment aujourd’hui en Israël. Par exemple, *Haaretz* est un journal libéral (équivalent du *Monde*). Pendant plusieurs années, j’y ai écrit un article par mois. Une semaine après le 7 octobre, j’ai

as sont dans la guerre"

écrit un premier article qu'ils ont refusé de publier, pour la première fois. Venant de la presse la plus libérale, c'est inquiétant. Probablement, ils accepteraient aujourd'hui un article, mais je ne veux pas. Non par vexation, mais parce que je pense que c'est inutile, vu l'état des consciences général en Israël.

On a peu d'informations sur le sort des journalistes locaux. Qu'en est-il ?

Il y a deux journalistes locaux de *Haaretz*, permanents, présents sur le terrain et très courageux, Guideon Levy et Amira Hass, une fille de rescapés de la Shoah qui vit à Ramallah en Cisjordanie, et qui est d'ailleurs une de mes anciennes assistantes. Tous les deux sont professionnels et continuent de résister. Du côté palestinien, il y a des journalistes arabes israéliens qui publient dans *Haaretz* de temps en temps. Après le premier mois qui était difficile, ce journal, si libéral soit-il, a eu peur, a hésité avant de publier des articles un peu plus courageux. Le reste des médias est tellement engagé dans cette guerre, et donne une image d'une guerre inscrite dans la suite de la Shoah, le destin des Juifs, comme si la haine éternelle des Juifs régnait dans le monde, en oubliant tout. Ils font un rapport direct entre islam et haine des Juifs. C'est complètement faux historiquement, car jamais il n'y a eu une haine des Juifs par les musulmans, même si certains les ont peut-être méprisés. Jamais il n'y a eu de haine comme cela a été le cas entre christianisme et judaïsme. Le plus bizarre, c'est que le pays le plus musulman au Proche-Orient, l'Arabie saoudite, est un ami d'Israël. Le monde est fou. Ça me rappelle 1984.

Longtemps vous avez émis l'hypothèse de deux États indépendants pour solutionner le conflit israélo-palestinien. Vous avez changé de point de vue, pour rejoindre celui, notamment, d'Hannah Arendt. C'est d'ailleurs le

titre de votre dernier ouvrage : Deux Peuples pour un État...

J'ai été pour deux États dès 1968, et j'ai changé car, de plus en plus, j'ai senti que c'est ridicule. Dans la réalité, nous vivons déjà dans un État binational depuis cinquante-six ans, mais dans les conditions plutôt d'un apartheid. C'est pourquoi mon livre en anglais va s'appeler *Israël-Palestine, fédération ou apartheid ?* J'ai toujours été pour l'autodétermination du peuple palestinien. Donc j'étais pour le recul total de l'armée israélienne des territoires occupés en 1967. Et j'ai cru à deux États car je pensais que le peuple palestinien avait droit à cette autodétermination comme tous les peuples du monde. Sauf que j'ai senti, de plus en plus, que c'est impossible à réaliser. Les deux populations sont très liées et imbriquées. Il y a plus de huit cent mille Israéliens qui habitent dans les territoires occupés. De plus, la ville de Jérusalem combine Juifs et Arabes. Il y a aussi 2,2 millions d'Arabes en Israël. La Galilée compte une majorité d'Arabes. Israël ne pourra jamais laisser deux États, même si Emmanuel Macron commence à défendre un pays palestinien et veut imposer un État bidon, tout comme Joe Biden. Un jour, j'ai lu un fait divers qui m'a marqué : un homosexuel palestinien a traversé les barbelés en arrachant ses vêtements pour être dans une prison israélienne et non palestinienne, où il risquait la mort. Ce jour-là, j'ai pensé que toute ma vie, moi, Shlomo Sand, anticolonialiste, propalestinien, j'avais manqué quelque chose. Nous avons tous été très attentifs à la décolonisation, à la libération des peuples, mais on a trop pardonné aux régimes postcoloniaux, depuis l'Algérie à l'Indonésie. Comme autrefois on a pardonné à Staline. D'autre part, l'autorité palestinienne est une autorité pourrie et non démocratique. La majorité des Palestiniens n'est pas pour cette autorité. Il faut mettre l'accent sur les droits civiques, les droits de

REPÈRES HISTORIQUES

La guerre des Six Jours (5 au 10 juin 1967) a éclaté avec l'attaque par Israël de navires égyptiens, suite à un embargo de l'Égypte dans le détroit de Tiran. Bilan : plus de 21 000 Arabes tués ou portés disparus (une majorité d'Égyptiens), plus de 300 Israéliens décédés et l'exode de plus de 500 000 Palestiniens. La colonisation entreprise par Israël par la suite est considérée « illégale » par le droit international et onze résolutions de l'ONU entre 1967 et 2016.

La Nakba, en 1948, est la catastrophe qui a contraint plus d'un million de Palestiniens à l'exode vers le Liban, la Cisjordanie et les pays arabes voisins. Elle résulte du plan de partage de la Palestine par les Nations unies : un État juif (55 %), un État arabe (45 %), et le placement de Jérusalem et Bethléem sous administration internationale. Le processus de création d'Israël s'est appuyé sur une stratégie d'implantation de frontières, de dépossession des terres, d'expulsions et de massacres des Palestiniens. On estime à plus de cinq millions le nombre de familles de réfugiés.

l'homme. Un État binational permettrait que les droits palestiniens soient plus respectés. Je préfère un État binational pour les Palestiniens, qui gagneront en liberté car, en profondeur, Israël a une politique sociale libérale. La chose la plus importante pour moi, c'est lutter toute ma vie pour l'égalité sociale, politique, juridique. Même Menahem Begin, qui était de la droite dure, comme je le dis dans mon livre, était pour donner une citoyenneté israélienne à chaque Palestinien qui la demande. Mon livre était écrit avant le 7 octobre, j'ai dû changer la préface. Je ne suis pas contre deux États mais je n'y crois pas. En Cisjordanie, la majorité est pour le Hamas et non pour [Mahmoud] Abbas [président de l'Autorité palestinienne]. C'est pire qu'en Algérie, et cela impacte notamment les femmes. ■

Propos recueillis par Houda Benallal

* Voir l'encadré « Repères historiques »



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.